



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT FIACRE SUR MAINE

DU LUNDI 18 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi 18 janvier à 21h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FIACRE-SUR-MAINE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **Madame Danièle GADAIS**, maire.

Présents : Danièle GADAIS, maire, Nicolas DEROCHE, Sandrine MANDIN-DIRAISON, Pascal DABIN, Adjoints, AVOINE Anne-Marie, BEL Adrien, BOSSARD Maxime, BOUCHAUD Valérie, BOUCHEREAU Sandrine, BUSSON Cédric, CONSTANTIN Maggy, LABAT Joëlle, LHOPITAL Vincent, NEAU Guillaume, POIRON Régine.

Secrétaire de séance : **CONSTANTIN Maggy**, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13/01/2021.

Nombre de conseillers : En exercice : 15	Présents : 15	Votants : 15
--	---------------	--------------

1- Adoption du procès-verbal du CM du 14/12/2020

Le compte rendu de la séance du 14 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2- Décision prise par le maire : prélèvement sur dépenses imprévues

Conformément aux articles L 2322-1 et L 2322-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le crédit pour dépenses imprévues est employé par le Maire qui doit rendre compte au conseil municipal, à la première séance qui suit le virement effectué.

Madame le Maire explique qu'au terme de l'exercice 2020, un virement de 8310.41 € a été opéré du chapitre 022 « Dépenses imprévues (section de fonctionnement) » pour alimenter le compte suivant :

- Compte 739211 « Attributions de compensation » pour un montant de 8310.41 € afin de prendre en compte les transferts de charges auprès de Clisson Sèvre et Maine voté par la CLECT à l'automne 2020.

3- Délibération - Demande de subvention DETR/DSIL – Année 2021

La Préfecture a lancé, le 21 décembre 2020, l'appel à projets commun « Dotation d'équipement des territoires ruraux » (DETR) et « Dotation de soutien à l'investissement public local » (DSIL) pour l'année 2021.

La date limite de dépôt des dossiers de demandes de subvention est fixée au 31 janvier 2021. Pour la DETR, un seul dossier par collectivité éligible peut être déposé. Pour la DSIL, un seul dossier par commune et trois dossiers maximum par EPCI maître d'ouvrage pourront être déposés.

Dans un souci de bonne gestion des finances publiques, il est essentiel que les dossiers déposés portent sur des opérations ayant fait l'objet d'une réflexion approfondie et prêtes à démarrer dès 2021.

Les opérations envisagées sont en faveur de la transition énergétique répondant aux enjeux de rénovation énergétique et de mobilité prioritaires pour 2021.

La commune de Saint-Fiacre-sur-Maine a décidé de réhabiliter la Mairie pour améliorer sa performance énergétique. Cette démarche incluant la salle annexe de la mairie, où se tiennent les conseils municipaux et les cérémonies civiles.

Par délibération en date du 12 octobre 2020, le conseil municipal a décidé de bénéficier de l'accord-cadre « Audit énergétique de bâtiments publics, diagnostics des usages et autres services spécifiques en énergie » du SYDELA pour la réalisation d'un audit énergétique de ce bâtiment public. Une étude d'opportunité a été réalisée par le SYDELA au mois de décembre 2020.

Le prestataire du SYDELA a rendu ses conclusions le 17 décembre 2020. Les scénarios présentés ont pour vocation à répondre aux objectifs de performance énergétique introduits par le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 sur l'obligation d'amélioration des immeubles tertiaires. Ce dernier vient en application de la loi « Grenelle 2 » de 2010 et la « loi de Transition énergétique » de 2015.

Le scénario retenu vise une réduction minimum de 40 % des consommations en énergie primaire, avec notamment le remplacement de la chaudière au fioul actuelle, ce qui répond au besoin attendu par la commune.

Considérant la volonté de la commune de Saint-Fiacre-sur-Maine d'améliorer rapidement la performance énergétique de la Mairie et son confort pour l'accueil des usagers.

Considérant que les travaux de réhabilitation visant à améliorer la performance énergétique desdits équipements font partie des objectifs prioritaires fixés et des opérations éligibles à l'appel à projets commun « Dotation d'équipement des territoires ruraux » (DETR) et « Dotation de soutien à l'investissement public local » et sont susceptibles de remplir les conditions d'éligibilité de la nouvelle DSIL « Rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités » pour l'année 2021.

Considérant qu'en l'état actuel des études et des connaissances en possession de la commune, les travaux de réhabilitation programmés s'élèvent à un montant total estimé à 320 000 € HT.

Considérant le plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Travaux	320 000 € HT	DETR et/ou DSIL 2021	128 000 € HT
		Autofinancement	192 000 € HT
Total	320 000 € HT	Total	320 000 € HT

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé au conseil municipal :

- D'émettre un avis favorable à ce projet de réhabilitation visant à l'amélioration de la performance énergétique de la Mairie, incluant la salle du Conseil dite « salle annexe »
- D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet.

- D'autoriser Madame Le Maire à solliciter une subvention au titre de l'appel à projets commun « Dotation d'équipement des territoires ruraux » (DETR) et « Dotation de soutien à l'investissement public local » (DSIL) ainsi que la nouvelle DSIL « Rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités » pour l'année 2021 d'un montant de 128 000 € HT (soit 40 % des dépenses estimées).
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande de subvention.

Cette proposition est approuvée par quatorze voix pour et une voix contre.

4- Délibération - Avenant CDG - Expérimentation de la médiation préalable obligatoire

Mme le Maire expose aux membres du Conseil municipal de la Commune de SAINT-FIACRE-SUR-MAINE que l'article 5, IV de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle avait prévu, à titre expérimental, pour une durée de quatre ans maximum, que les recours contentieux formés par les agents publics relevant de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, à l'encontre de certains actes relatifs à leur situation personnelle, pouvaient faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire (MPO).

Dans la Fonction Publique Territoriale, la mission de MPO est assurée par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (CDG), sur la base des dispositions du 1er alinéa de l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Le CDG de Loire Atlantique s'est porté candidat pour la mise en œuvre de cette expérimentation.

Dans ce cadre, la Commune de SAINT-FIACRE-SUR-MAINE a adhéré à l'expérimentation en signant la convention proposée par le CDG de Loire-Atlantique sur la base du décret n°2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux.

Initialement, le décret n°2018-101 prévoyait que la procédure d'expérimentation avait vocation à s'appliquer aux recours contentieux susceptibles d'être présentés jusqu'au 18 novembre 2020 (date qui correspondait à la durée de quatre ans d'expérimentation telle que fixée par la loi n°2016-1547).

Mais un récent décret n°2020-1303 du 27 octobre 2020 a reporté la date limite de l'expérimentation, en la fixant désormais au 31 décembre 2021, conformément à ce qu'avaient prévu les dispositions de l'article 34 de la loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice.

Lors de sa séance du 15 décembre 2020, le conseil d'administration du CDG de Loire-Atlantique a pris acte du prolongement de l'expérimentation jusqu'au 31 décembre 2021 et autorisé M. le Président à conclure un avenant pour chacune des conventions signées avec les 167 collectivités ayant adhéré à la MPO. Cet avenant a simplement pour objet de modifier la date de fin de l'expérimentation dans la convention initiale, à l'exclusion de toute autre modification.

Ceci étant exposé, il est proposé aux membres du Conseil municipal de la Commune de SAINT-FIACRE-SUR-MAINE :

- de conclure un avenant à la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire signée avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, afin de proroger ladite expérimentation jusqu'au 31 décembre 2021,
- d'autoriser Mme le Maire à signer l'avenant.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5- Délibération CSMA - Groupement de commandes - Contrôle périodiques Elec/Gaz

Madame le Maire de Saint-Fiacre sur Maine a été sollicitée par Monsieur le Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo afin d'adhérer à la convention de groupement de commandes relatif aux contrôles périodiques de la sécurité des bâtiments et équipements publics.

Vu le projet de convention proposé,

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention, comme ci-annexée.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6- Délibération CSMA - Groupement de commandes pour les prestations de fauchage

Madame le Maire de Saint-Fiacre sur Maine a été sollicitée par Monsieur le Président de Clisson Sèvre et Maine afin d'adhérer à la convention de groupement de commandes relatif aux prestations de fauchage.

Vu le projet de convention proposé,

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7- Délibération SYDELA - Modification statutaire

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-17, L.5211-18 du CGCT, L.5211-19, L. 5211-20 et L. 5711-1 et suivants,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte,

Vu la délibération n°2020-63 du 5 novembre 2020 adoptée par le Comité syndical du SYDELA et portant modification statutaire,

Monsieur Nicolas DEROCHÉ expose au conseil municipal :

Considérant que par délibération en date du 12 décembre 2019, la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE a pris la décision d'adhérer au SYDELA avec transfert de la compétence « Réseaux et services locaux de communications électroniques » à compter du 1er janvier 2020 ;

Considérant que, par délibération en date du 28 mars 2019, la Communauté d'agglomération de Pornic Agglo – Pays de Retz, ainsi que l'ensemble de ses Communes membres ont accepté l'adhésion de la Commune de VILLENEUVE-EN-RETZ à l'intercommunalité. Cette intégration a également été validé par délibération du 17 juillet 2019 de la commune en question ;

Considérant que cette adhésion et le changement d'EPCI de rattachement de la Commune VILLENEUVE-EN-RETZ doivent donc être prises en compte dans les statuts du SYDELA ;

Considérant qu'il est nécessaire d'engager une modification des annexes 1 et 2 des statuts du SYDELA sur les points ci-après :

- Annexe 1 : Liste des collectivités adhérentes - ajout de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE
- Annexe 2 : Répartition des sièges de délégués au Comité syndical pour les collèges électoraux
 - Ajout de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE au Collège électoral « Presqu'île de Guérande – Atlantique » sans modification du nombre de sièges au Comité syndical ;
 - Transfert de la Commune VILLENEUVE-EN-RETZ du Collège électoral de « Sud Retz Atlantique » vers le Collège électoral de « Pornic Agglo Pays de Retz » sans modification du nombre de sièges au Comité syndical pour chacun des deux Collèges électoraux concernés par le transfert.

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les nouveaux statuts du SYDELA et leurs annexes.
- D'approuver la modification du périmètre du SYDELA, suite à l'intégration de la Communauté d'agglomération CAP ATLANTIQUE et le transfert de la commune de VILLENEUVE-EN-RETZ vers le collège électoral de Pornic Agglo – Pays de Retz.

La présente délibération sera notifiée à M. le Président du SYDELA.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8- Délibération : vote des tarifs bacs ordures ménagères salle des Vignes

La somme forfaitaire demandée par bac « ordures ménagères » utilisé par les usagers de la salle des Vignes est actuellement décomposée comme suit :

- Partie fixe : 5,40 € ; Partie variable : 14,90 €
- Soit un total de 20,30 € / bac utilisé.

Compte tenu que le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Clisson, Sèvre et Maine a voté, le 15 décembre 2020, les nouveaux tarifs de la redevance incitative, il convient d'actualiser à compter du 1^{er} janvier 2021 les tarifs applicables aux bacs à ordures ménagères de la salle des Vignes lorsque celle-ci est louée :

- Partie fixe : 6.56 € ; partie variable : 15.65 €
- Soit un total de 22.20 € / bac utilisé.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'ajuster la somme forfaitaire demandée en fonction de l'évolution votée par ledit conseil communautaire.
- De dire que cette somme forfaitaire sera révisable en fonction du tarif de collecte des ordures ménagères en vigueur au moment de l'occupation de la salle des Vignes.

Ces propositions sont soumises à l'approbation du conseil municipal.

Cette proposition est approuvée à raison de 14 voix pour et une abstention de Madame GADAIS.

9- Délibération - Autorisation de remboursement de frais à une élue – Chocolats pour le personnel municipal

Considérant l'impossibilité d'organiser les vœux au personnel en janvier 2021 du fait du contexte sanitaire, Madame le Maire a souhaité offrir une boîte de chocolats à chaque agent de la commune; elle a été obligée d'utiliser un moyen de paiement personnel pour régler la facture de la commande de chocolats auprès de l'association l'IFAC Ouest.

Considérant qu'il convient de prendre une délibération pour autoriser le remboursement des frais engagés par Mme Danièle GADAIS qui s'élèvent selon la facture établie à la somme de 129,00 €.

Il est proposé au conseil municipal de rembourser à l'élue la somme de 129,00 € correspondant à l'achat fait pour le compte de la commune.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

10- Urbanisme

Etat des dossiers en cours

L'état des dossiers d'urbanisme en cours a été communiqué à l'ensemble des membres du conseil municipal à l'appui de la convocation.

Il est demandé au conseil municipal si cet état appelle des remarques particulières

11- Point sur les commissions communales

Monsieur Nicolas DEROCHÉ présente l'avancée des dossiers de la commission réunie le 5 janvier 2021 :

Point finances :

- Préparation de l'arrêté des comptes 2020, préparation du Budget 2021 et mise en place de la prospective 2021-2026.

Rénovation énergétique de la salle des Vignes :

- Le dernier procès-verbal de livraison a été signé le 13 janvier 2021 pour le lot chauffage et ventilation.
- Quelques travaux restent à finaliser en régie, ainsi que le ménage complet avant réouverture.
- Concernant la demande de subvention auprès du programme LEADER, celle-ci sera examinée le 27 janvier par le comité.

Mise aux normes dans le cadre de l'AD'AP :

- Monsieur Adrien BEL a dressé un bilan de l'avancée des travaux. De plus, la Préfecture est en train de traiter la demande de dérogation pour finir les travaux à la Mairie, initialement prévus pour juin 2021, afin de les intégrer aux travaux de rénovation de ce bâtiment.

Sécurisation de la Métairie :

- Le devis global, incluant le schéma vélo en lien avec Clisson Sèvre et Maine Agglo, a été reçu et a été mis à l'étude par la commission. A voir si une seconde subvention est possible avec le conseil départemental.

Installation de la fibre optique :

- L'entreprise délégataire a précisé que le lot 1 (Métairie et Hautière) était presque terminé et que le lot 2 (Bourg et reste de la commune) allait bientôt démarrer.

Madame Sandrine MANDIN-DIRAISON présente l'avancée des dossiers de la commission réunie le 7 janvier 2021 :

- Mise en place du nouveau protocole sanitaire au restaurant scolaire depuis le lundi 18 janvier et adaptation du protocole actuel au périscolaire à partir du lundi 25 janvier afin de laisser le temps de s'adapter (un mail a été envoyé en ce sens au personnel).
- La demande de subvention pour le Projet *ENIR* (Écoles Numériques Innovantes et Ruralité) pour l'année 2020 a été déboutée par le rectorat : une nouvelle demande pourra être déposée pour 2021.
- Prolongation de l'arrêt maladie d'Annaïck SOYER jusqu'au 15/02/2021 inclus ce qui entraîne le renouvellement du contrat de Madame Léa BERTIN-MOUROT, sa remplaçante, jusqu'aux vacances de février.
- Arrêt maladie de Laurence BROSSAUD jusqu'au 22 janvier 2021.
- Recrutement de Monsieur Titouan PIOU sur le temps de la pause méridienne pour la surveillance de cour et l'animation du restaurant scolaire.
- La commune a lancé un appel à candidature pour le poste d'entretien suite au départ de Sarah Lévêque : le recrutement est en cours.
- L'échéancier pour le portail famille a été défini avec le prestataire pour un lancement à l'été 2021 et une mise en application en septembre 2021.

Monsieur Pascal DABIN a réuni sa commission le 4 janvier 2021 pour traiter les affaires courantes et les dossiers d'urbanisme.

Monsieur DABIN informe que la commission a pu échanger avec l'école de Briacé pour la réalisation d'un nouvel inventaire de la biodiversité communale et deux dates sont retenues pour une future rencontre.

12- Questions orales

Aucune question orale n'est posée.

13- Points divers

Madame le Maire tient à remercier chaleureusement les bénévoles du CCAS pour les visites rendues aux Aînés dans les jours précédents les fêtes de fin d'année (210 personnes ont été rencontrées).

Concernant la procédure de vaccination pour les plus de 75 ans lancée par le Gouvernement, Madame le Maire tient à informer le Conseil qu'à l'heure actuelle aucune personne ne s'est manifestée auprès de la Mairie.

Madame le Maire informe le conseil que le magazine municipal de début d'année sera distribué à partir du 26 janvier. Et enfin, elle précise qu'une réunion avec les élus se tiendra prochainement afin de présenter des propositions pour l'écriture du projet de territoire 2021-2026 de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

Prochain conseil Municipal : lundi 15 février 2021 à 20h00

Prochaine réunion d'équipe : samedi 13 février 2021 en matinée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35